

COVID-19 - Plan de Reprise des activités vers la normale

Le 15 mai 2020

Chères collègues, chers collègues,

Vous trouverez ci-après les dernières informations et avancées de l'établissement dans sa phase de reprise d'activités sur ses différents sites.

L'établissement est fermé aux étudiants et son accès est fortement restreint, y compris pour les personnels, en vertu de l'état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 et du décret du 11 mai 2020.

Comme évoqué dans mon message du 7 mai dernier, sur la base des principes définis par l'établissement, des plans de reprise ont été proposés par les composantes, les unités de recherche, les pôles et les directions. L'établissement a identifié des actions à mener pour sa première phase de déconfinement progressif du 11 au 28 mai.

Les priorités partagées pour l'établissement

Les principales priorités sont :

- Permettre aux personnels de l'établissement de revenir dans les locaux en toute sécurité dans un premier temps pour les activités de recherche et administratives ;
- Assurer la mise en œuvre des activités essentielles en matière RH (rémunération, recrutement) et financières (masse salariale, prévision de fin d'exercice) ;
 - Finaliser l'organisation de l'année universitaire 2019-2020;
 - Organiser les concours (dont celui de la PACES);
 - Préparer la prochaine rentrée ;
- Améliorer les conditions de travail à domicile en procédant à une campagne d'achat de matériels informatiques, coordonnée par l'établissement.

La semaine écoulée a été consacrée à la préparation des sites

Comme prévu dans le calendrier de gestion et dans le respect le plus strict du recueil des préconisations sanitaires et organisationnelles, cette semaine a été consacrée à la préparation de la reprise en présentiel.

- Une première phase a permis de consolider les règles d'aménagement des locaux. Près de 45 bâtiments ont fait l'objet de visites et d'aménagements (signalétique, balisage, etc.) et pourront, dès que possible, accueillir les personnels autorisés dans des conditions sanitaires optimisées.

- En parallèle, coordonnée par le conseiller de prévention de l'établissement, une équipe de formateurs a sensibilisé et formé près de 70 agents en charge d'entretenir nos locaux. Pour que tous les agents concernés puissent bénéficier de cette formation, d'autres séances seront organisées dans les jours prochains.
- Notre prestataire en charge du nettoyage de certains de nos bâtiments reprendra ses activités dès la semaine prochaine.

Conditions sanitaires d'accès aux bâtiments

Je vous rappelle que les gestes barrières devront impérativement être respectés dès la reprise d'activités. L'ouverture des bâtiments reste conditionnée à la réception des masques de protection et de solution hydro alcoolique (SHA), deux éléments indispensables à la reprise des activités en présentiel.

Les masques ont été livrés ce vendredi après-midi. La SHA a été fabriquée au sein de l'université et est disponible. L'approvisionnement en masques et en SHA sur les différents sites se déroulera dès lundi et jusqu'à mardi, afin d'assurer leur disponibilité à l'entrée des bâtiments ouverts.

Modalités spécifiques d'accès aux sites

A réception des masques et de la SHA dans chaque bâtiment, les directeurs de composantes, d'unités de recherche, de pôles et de service pourront initier leur PRAn et autoriser les agents concernés à se rendre sur place durant les créneaux d'ouverture (8h-18h) et dans le respect absolu du planning communiqué.

Si le périmètre d'ouverture identifié dans chaque bâtiment peut sembler minimaliste et contraignant, il autorisera une **reprise d'activités progressive**. Cette organisation, qui s'ajustera quotidiennement, permettra également d'apprécier régulièrement notre capacité à accueillir un plus grand nombre de personnels sur les différents sites dès le début du mois de juin, en fonction des directives nationales. Les PRAn seront adaptés en ce sens. De plus, les assistants de prévention des services et unités de recherche seront mobilisés sur la période pour accompagner la communauté dans la mise en œuvre de conditions de travail répondant aux exigences de prévention et de protection du risque Covid-19.

Une offre de restauration est mise en place par le CROUS pour les personnels amenés à être présents sur les sites de Poitiers, sous la forme de vente à emporter. https://www.crous-poitiers.fr/commande-repas/

Je vous rappelle que le travail à domicile doit rester le principe au moins jusqu'au 2 juin et qu'avant toute venue dans l'établissement, il vous faut bénéficier d'une autorisation et avoir consulté le document médical ainsi que le recueil des préconisations à respecter. Vous trouverez ces documents sur <u>l'intranet de l'université</u>, comme de nombreux supports numériques sur les gestes barrières.

Je vous souhaite un agréable week-end et espère vous revoir prochainement.

Bien cordialement,